

GEDINNE Ecolo

Gedinne Ecolo

Bilan de mi-mandat (législature communale 2012-2018)

Conférence de presse

Introduction

Ce bilan de mi-mandat vise à faire l'état des lieux du travail de la majorité, de la minorité, ainsi que de l'activité et l'influence de la locale Ecolo de Gedinne.

Il se veut constructif, tout en étant bien entendu critique, mais avec la volonté de mettre en avant et reconnaître autant les avancées positives que les améliorations possibles.

Il a pour volonté de faire le bilan des trois premières années passées de cette législature, mais aussi de se pencher sur les trois années à venir – ce qu'il reste à faire – et proposer des pistes et réflexions sur les prochains « chantiers » que la commune devra assumer.

1. Bilan de la majorité

Il s'agit de la deuxième législature de Vincent Massinon comme bourgmestre.

La manière d'administrer la commune durant ce second mandat ne change pas réellement par rapport au mandat précédent. Bien sûr, l'équipe de la majorité a acquis de l'expérience, mais si la commune continue d'être gérée « en bon père de famille », cette nouvelle législature n'a pas plus de souffle ni de vision d'avenir que la précédente.

Les dossiers sont gérés au coup par coup, sans vision d'ensemble.

La recherche de subsides et de financements complémentaires ou alternatifs reste trop « timide », et manque souvent d'anticipation et de préparation.

Concrètement

Finances publiques :

La gestion de la commune est **financièrement saine** : il ressort de l'exercice 2014 un solde positif d'1.368.770,32 €, sur un budget de fonctionnement globalisé de 14.047.112,46 € (9.087.613,94 € à l'ordinaire et 4.959.498,52 € à l'extraordinaire). Mais comment pourrait-il en être autrement pour une **commune riche** des recettes liées à l'exploitation de ses forêts : 3.264.369,76 € en 2014 (2.844.453, 70 € pour les coupes de bois et 419.916,06 € pour la location de chasses) ?!?

La situation de Gedinne est particulière : la commune est donc plutôt riche... mais sa **population est pauvre** ! Selon les statistiques de l'INS, la commune se place 524^{ème} sur 589 communes belges, en ce qui concerne le revenu moyen de ses habitants.

C'est interpellant quand l'on sait que la commune finance beaucoup de projets et travaux sur fonds propres, au lieu de faire les démarches nécessaires pour obtenir les subsides régionaux, fédéraux et européens auxquels elle pourrait prétendre.

Trop peu de moyens sont dès lors disponibles et mis en œuvre pour restaurer le niveau et la qualité de vie des citoyens gedinnois, principalement en ce qui concerne le **développement de l'habitat et de l'emploi, ainsi que de la mobilité**.

Démocratie :

Le fonctionnement démocratique de la commune reste le **point faible** de notre bourgmestre et de son équipe.

En Conseil communal, déjà, le bourgmestre reçoit difficilement la critique, et peu de débats constructifs y prennent place.

La majorité a par ailleurs refusé la mise sur pied d'un « Conseil communal des enfants », tel que proposé par la minorité ce printemps.

D'une manière générale, la « parole libre » - dont la notre ! - dérange la majorité, et principalement le bourgmestre ! Celui-ci l'aura encore démontré en débat de mi-mandat sur MATélé : il n'a réellement répondu à aucune des interpellations citoyennes qui lui ont été adressées, pour être même à la limite du mépris dans sa (non)réponse donnée à la jeunesse concernant la mobilité à Gedinne !

Malgré cette difficulté à gérer la concertation citoyenne, deux **commissions consultatives** ont pourtant pu se développer sur la commune : la CLDR (Commission Locale de Développement Rural) et la CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité).

CLDR (Commission Locale de Développement Rural)

Le travail de la CLDR s'est clôturé le 1^{er} avril 2014, avec la production d'un PCDR (Plan Communal de Développement Rural) constitué de pas moins de 67 fiches projet ! Si la première fiche projet – aménagement des entrées de village (effets de porte, etc.) – commencera bientôt à être mise en œuvre par la commune, la mine des fiches projet restantes n'a pas encore trouvé d'application concrète dans la commune.

La CLDR devrait normalement se réunir 4 fois par an, mais plus aucune réunion n'a été organisée depuis avril 2014.

(Pour information, la locale Ecolo de Gedinne compte 3 membres à la CLDR)

CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)

Depuis la reprise de ses activités en novembre 2013 (pour rappel, la précédente CCATM avait dû rembourser le subside de 5.000 € alloué par la Région wallonne pour son fonctionnement, car la commune n'avait pas respecté la fréquence des réunions ainsi que le quorum nécessaire des présences en réunion), la commune propose à la CCATM des séances d'information plutôt que de consultation, alors que c'est pourtant la mission et la raison d'être de la CCATM.

La réunion de la CCATM d'octobre se sera même clôturée par un « souper spaghetti », une bonne idée pour saluer l'engagement bénévole des citoyens... ou pour remercier ceux-ci de leur docilité et le non-travail accompli ?!?

Concrètement, la commune a fait voter par sa majorité les « gros morceaux » - dont le projet de bassin didactique, bien entendu – pendant la vacance de la CCATM, afin de ne pas devoir proposer ce projet au débat en commission.

Il aura de plus fallu que le Groupe Ecolo de Gedinne rappelle en juin 2015 la commune à l'ordre, afin qu'elle organise une réunion de la CCATM, après plusieurs mois de « silence radio ».

(Pour information, la locale Ecolo de Gedinne compte 3 membres à la CCATM).

Note :

A propos des commissions communales, nous tenons à relever les propos choquants du bourgmestre au débat de mi-mandat sur MATélé : « *Nous avons des commissions, dont il ne ressort pas souvent grand chose, au bout d'un moment on n'en fait plus énormément...* ».

La situation des commissions est simple : soit leur mise sur pied est refusée par la majorité – depuis 2012, nous avons régulièrement proposé au bourgmestre de mettre sur pied des commissions afin de débattre de thématiques importantes pour la commune (cogénération, utilisateurs de la forêt,...), et celui-ci a toujours refusé de les mettre sur pied – soit elles « vivotent », sont mal organisées, jusqu'à régulièrement amener la commune à devoir rembourser à la Région wallonne la dotation prévue à leur organisation.

Points positifs

GAL (Groupe d'Action Locale):

La commune a décidé de s'associer au « jeune » GAL Lesse et Semois, qui comprend 9 communes des provinces de Namur et de Luxembourg (Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin).

Celui-ci n'est pas encore très actif (il a lancé son premier appel à projets début 2015), mais c'est un pas dans la bonne direction, qui propose une collaboration entre différentes communes, indépendamment des frontières provinciales.

POLLEC 2 :

Suite à l'interpellation citoyenne d'un membre de la locale Ecolo de Gedinne, la commune a accepté de participer à la campagne POLLEC 2, qui propose un soutien financier, technique et méthodologique aux communes désireuses de s'engager dans une transition énergétique.

Internet :

La commune semble avoir effectué des démarches auprès de Proximus, afin de permettre et accélérer l'installation de la fibre optique vers les deux Bourseigne, villages éloignés de l'entité.

Centre d'interprétation :

La réhabilitation de la Maison Languillier est une réussite (même si le budget de rénovation a lui aussi explosé par rapport aux prévisions initiales – voir dossier « bassin didactique »). Les expositions sont soit organisées par la commune, soit par le Conseil Culturel. Leur qualité et succès n'est pas toujours au rendez-vous, mais il faut saluer malgré tout l'activité constante et les projets qui y sont développés.

Nous encourageons néanmoins la commune – et le Conseil Culturel – à ne pas confondre quantité et qualité, et à s'ouvrir à la collaboration avec les communes limitrophes, entre autres avec le Centre Culturel de Bièvre, par exemple.

Autres points positifs :

- Aménagement de la zone technique au Vicinal ;
- Zone sportive à la rue de la Morie (sauf projet de bassin didactique – voir par ailleurs)
- Installation de la Fourmilière sur le site de l'ancien IND.

Interrogations et déceptions :

- Le développement économique et de l'emploi sur la commune manque de dynamisme (vision d'ensemble, mobilité, extension de la ZAE près de la gare, TIC,..)
- Parc naturel : on a raté le coche, les Français l'ont fait sans nous !
- Politique de développement du logement social sur la commune (dont le « cas » des logements sociaux envisagés dans la gare)

2. Bilan de la minorité

Nous ne pouvons que constater la faiblesse du travail de l'opposition.

Nous nous attendions à une position plus tranchée, à un travail plus constructif et proactif de la part de la minorité, au lendemain de leur échec aux élections communales de 2012.

Bien sûr, ils ont souffert du transfuge de Stéphanie Gendarme, qui a rejoint la majorité au lendemain des élections, puis de la défection de Xavier Michaux, tête de liste de l'Equipe, fin 2014 (remplacé par Bruno Mathieu depuis lors). Mais cela n'explique pas tout. L'Equipe semble manquer d'une dynamique ... d'équipe !

Points Positifs

Dernièrement, certaines bonnes questions et propositions ont été déposées par la minorité (création d'un Conseil communal des enfants, sécurisation de l'école de Patignies, motion contre le TTIP). Malheureusement, la majorité donne rarement suite à ces propositions, ou les récupère quelques mois plus tard à son bénéfice !

Note :

Il est surprenant que si peu de conseillers communaux de la minorité se soient rendus au débat de mi-mandat... au point que certaines questions aient dû être posées par le correspondant de MATélé à la place de ceux-ci.

3. Bilan de Gedinne Ecolo

Pour rappel, les élections communales de 2012 étaient la première campagne pour Gedinne Ecolo. Malgré notre « jeunesse », nous présentions une liste complète.

Nous avons raté une première place de conseiller communal à 20 voix près. Dans une petite commune comme la notre, l'accès à la « première place » est chère : en gros, il faut récolter 10% des voix pour entrer dans le Conseil communal.

Concrètement

Depuis 2012, **nous sommes également une force d'opposition !**

Nous n'avons d'ailleurs pas attendu les élections communales de 2012 pour être présents sur le terrain, de plusieurs manières.

Le dynamisme et l'enthousiasme de notre équipe sont régulièrement relayés par la presse.

Activités :

Depuis notre création en 2011, nous avons organisé plusieurs conférences (Gestion de la petit forêt privée, Eco-construction), plusieurs activités thématiques (vélo électrique, avenir de la forêt, produits naturels d'entretien et soins corporels, cuisine sauvage et jardinage éco-responsable, plantation d'une haie pare-congère, pressage de jus de pomme) et proposé aux citoyens gedinnois des rencontres de circonstance (présence au marché de Noël, opération frigo « Quel logo dans mon frigo ? »,...) et rendez-vous réguliers (distribution d'arbustes fruitiers, Saint-Valentain,...).

Nous rencontrons un public et un intérêt de plus en plus important auprès de la population gedinnoise, qui réalise que nos préoccupations sont larges et ancrées dans la réalité de notre territoire : des préoccupations écologiques et environnementales, bien évidemment, mais aussi liées à l'habitat, l'emploi et le développement économique de notre région.

Conseil communal :

Nous sommes systématiquement présents au Conseil communal, et publions chaque fois sur notre site un compte-rendu commenté de ces séances. Celui-ci complète le point de vue de la presse, avec bien sûr le point de vue critique qui nous caractérise.

Notre lecteur le plus assidu ? Peut-être notre bourgmestre Vincent Massinon !?

Journal local :

Nous publions deux fois par an un journal local « *Pas Piqué des Verts* », qui propose systématiquement un état des lieux des différentes séances du Conseil communal, mais aussi différents articles thématiques, dont certains en relation avec les activités que nous organisons régulièrement.

Notre influence sur la vie de la commune

Certaines de nos activités ont déjà été suivies de réalisations concrètes.

Par exemple, notre première conférence sur la « petit forêt privée », qui proposait aux petits propriétaires forestiers les différentes solutions qui permettent de mutualiser leurs démarches et répartir les charges de la gestion de leurs parcelles, a été suivie par l'intervention concrète de la Cellule d'Appui de la Petite Forêt Privée dans notre commune.

Autre exemple : dans le cadre du développement et de la modernisation du camping de Gedinne, l'acquisition de vélos électriques est envisagée par la commune. Nous avons organisé une activité « vélo électrique » en mai 2013 pour sensibiliser la population gedinnoise et interpeller la commune sur l'intérêt de ce mode de déplacement « doux » dans notre commune. Certains « testeurs » de ces vélos électriques n'ont d'ailleurs pas attendu pour en acquérir un depuis lors !

Dans le fonctionnement de la commune et dans la communication de celle-ci, nous sentons aussi combien notre influence se fait sentir : si l'ambiance n'est pas toujours au beau-fixe au Conseil communal, les échanges y sont malgré tout devenus plus respectueux, moins agressifs... Le BIC, le journal par lequel la commune informe la population de son activité et ses réalisations, est devenu aussi plus complet et plus « transparent » : nous y retrouvons parfois des « réponses » à nos interrogations et interpellations ! Une feuille de communication plus régulière a aussi vu sa (ré)apparition, qui informe le citoyen gedinnois – entre deux éditions du BIC – de certains points...

Il reste à souligner **l'implication de nos membres dans la vie communale** – qui pour beaucoup n'ont pas attendu notre création pour être actifs sur le terrain ! -, dont les commissions communales (CLDR et CCATM), le milieu associatif et culturel, les mouvements de jeunesse, le sport, la nature, l'engagement bénévole...

Cet engagement dans la vie gedinnoise témoigne de notre ancrage, et nourrit constamment notre réflexion sur ce que nous pouvons apporter, proposer, mettre en œuvre dans la commune.

4. Les « chantiers » à venir, d'ici la fin de la législature

Le bassin didactique

Ce projet tente de répondre à une vraie nécessité : l'apprentissage de la natation aux élèves de l'enseignement primaire de notre commune. Toutefois, la réponse apportée semble démesurée pour notre petite commune rurale. De plus, la majorité s'acharne à vouloir construire un bassin didactique à Gedinne, sans même avoir pris avis auprès de la CCATM (voir le chapitre sur les commissions consultatives). Il s'agit d'un projet pharaonique, dont le budget ne cesse d'augmenter à chaque fois que l'on en prononce le nom !

Budget :

La première version du budget avancé par la commune estimait le coût de construction de ce bassin didactique entre 300 et 350.000 €. Nous nous sommes immédiatement renseignés de notre côté, et il est très vite apparu clair que la construction d'une telle infrastructure sportive tournait plutôt entre 700.000 et 1.000.000 €.

La commune envisage par ailleurs, depuis le début, de construire ce bassin didactique sur fonds propres, arguant qu'il serait trop long de faire les démarches pour obtenir des subsides pour la construction de celui-ci. Si nous n'avons jamais compris l'urgence de ce projet, les années passées depuis la première version du budget auraient largement pu permettre d'entreprendre les démarches et introduire les demandes de subsides pour ce projet !

Depuis la première ébauche du budget, le montant nécessaire n'a cessé d'augmenter : c'est bien simple, chaque fois que l'on parle de ce bassin didactique, le budget nécessaire à sa construction augmente ! Actuellement, le budget envisagé par la majorité est de 644.785,72€ TVA comprise... sans compter les frais d'étude et frais d'architecte, ainsi que les aménagements extérieurs et la connexion au réseau de chaleur.

Nos dernières estimations (suite aux renseignements sérieux récoltés entre autres auprès de l'Association des Etablissements Sportifs : www.aes-asbl.be) pour la construction et l'exploitation de ce bassin didactique sont les suivantes : de l'ordre de 3.000 à 4.000 euros du mètre carré à la construction (loin des 1.200 euros envisagés par le bourgmestre à la première heure), pour un budget de l'ordre de 100.000 à 150.000 euros de frais d'exploitation annuels.

Nous ne voyons honnêtement pas comment la commune pourra s'en sortir, au final, avec un budget inférieur au 1.000.000 € pour la construction de ce bassin didactique.

Et si la commune prétend pouvoir récupérer la TVA (21%) liée à la construction de ce projet en créant une RCA (Régie Communale Autonome), sur le modèle de celle créée par Beauraing pour gérer ses infrastructures sportives, jusqu'ici, rien n'a concrètement été réalisé en ce sens.

Exploitation :

Malgré nos nombreuses interpellations, la commune n'a pas été capable de présenter un « business plan » qui donnerait une idée de la manière dont ce bassin didactique serait géré, en précisant les coûts de fonctionnement ainsi que les rentrées (bénéfices) envisagés.

La commune a bien commencé à s'intéresser à certains débouchés possibles pour cette infrastructure. Elle a entre autres consulté les kinésithérapeutes de notre commune, qui pourraient utiliser le bassin pour certains types de soins. Sur le principe, c'est une bonne idée. Dans la pratique – et contrairement à ce qui a été avancé par la majorité en débat de mi-législature à MAtélé -, ce n'est malheureusement pas possible : il faudrait réunir un nombre de patients trop important, en même temps (le même jour à la même heure), afin de pouvoir amortir les frais engendrés par de tels soins, qui ne seraient par ailleurs pas remboursés par les mutuelles.

Concrètement, dans le meilleur des cas, et en imaginant que toutes les classes de primaire de notre commune se rendent une fois par semaine à la piscine – ce qui ne correspond ni à la réalité ni aux obligations légales de l'enseignement en Communauté française -, et pour peu que ce bassin didactique soit aussi dédié à des activités para-médicales, son occupation maximale serait de 2,5 jours par semaine... en période scolaire ! Cette infrastructure devra par contre être chauffée et entretenue 7 jours sur 7, quelle que soit sa fréquentation. Le personnel communal n'a par ailleurs pas la formation et les compétences pour en assurer l'entretien (dont les tests de qualité de l'eau).

Il est aussi naïf – pour ne pas dire irresponsable – de penser que les professeurs de gymnastique pourront assurer seuls la sécurité des enfants qu'ils emmèneront à la piscine pour l'apprentissage de la natation : la commune ne pourra faire l'impasse de l'engagement d'un maître nageur (de l'emploi... mais aussi des frais !).

En conclusion, nous ne comprenons pas la démarche de la commune, qui décide d'une part la construction de cette infrastructure – qui promet déjà d'être sous-utilisée - sur fonds propres, mais qui engage du même coup la commune et ses citoyens dans une charge annuelle très importante (de l'ordre de 100 à 150.000 € par an).

Proposition concrète :

Tout d'abord, nous continuons d'interpeller la commune afin qu'elle envisage d'autres solutions que la construction de ce bassin didactique pour remplir les obligations scolaires d'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles primaires de la commune. La rationalisation des trajets vers la piscine de Beauraing pourrait être une piste de solution, par exemple, en regroupant plusieurs classes, et en organisant ces cours de natation à certaines périodes concentrées de l'année.

Si la commune s'évertue à vouloir construire ce bassin didactique, d'autres pistes d'utilisation de celui-ci pourraient malgré tout être explorées :

- Nous nous étonnons par exemple que rien ne soit prévu dans le nouveau cahier des charges de la gestion du camping en ce sens : pourquoi ne pas avoir prévu le développement d'un partenariat entre le camping et le bassin didactique, ainsi que l'organisation d'activités communes, afin de permettre aux vacanciers d'utiliser ce futur bassin didactique ?!?

- D'autres partenariats du même type pourraient être initiés avec les Arpents Verts, qui accueillent maintenant régulièrement des « classes vertes », mais aussi avec l'Ecole des devoirs de la Fourmilière, ou encore avec l'YWCA, les mouvements de jeunesse... de la commune, mais aussi des communes limitrophes.
- Les écoles des communes limitrophes pourraient elles aussi être intéressées par l'utilisation de cette infrastructure.

La négociation des baux de chasse

La chasse est nécessaire : elle permet de réguler la population des cervidés et des sangliers, qui n'ont plus de prédateurs naturels dans nos régions.

Elle représente de plus une source de revenus pour notre commune ainsi que pour nos concitoyens, à travers la location des chasses, le rabattage et la vente de gibier.

Si les sociétés de chasses « traditionnelles » ne posent pas réellement de soucis et respectent les règles, d'autres chasses provoquent des dégâts importants, dans nos bois, mais aussi dans les pâturages et cultures de nos agriculteurs.

De plus, certaines pratiques sont inacceptables et même illégales, comme l'importation de gibier extérieur à la commune, par camion.

La gestion actuelle des chasses de Gedinne pose plusieurs problèmes :

- Les quotas de tir de gibier ne sont pas respectés ;
- Les petits propriétaires forestiers ainsi que la commune subissent des dégradations à leurs biens forestiers ;
- Les agriculteurs voient leurs pâturages et cultures endommagés ;
- Les autres utilisateurs de la forêt, dont les exploitants touristiques, que l'on néglige constamment, ne sont pas toujours les plus heureux.

D'ici la fin de la législature, les baux de chasse devront être renouvelés pour la commune de Gedinne (01.07.2017). Il sera donc nécessaire d'envisager, dans les mois à venir, une négociation avec les différentes parties concernées par les locations de chasse sur le territoire de notre commune.

Il est nécessaire d'envisager ces négociations à venir, avec les chasseurs bien sûr, mais aussi avec les autres utilisateurs de la forêt et de ses alentours, dans le respect de nos agriculteurs.

Proposition concrète :

Lors du travail de commission de la CLDR, une fiche-projet « Plateforme des utilisateurs de la forêt » a été développée, qui propose de mettre autour de la table TOUS les utilisateurs de la forêt, afin d'accorder les besoins et nécessités de tous les groupes concernés : chasseurs, exploitants forestiers, secteur du tourisme, naturalistes et citoyens gedinnois.

Pourquoi ne pas envisager dès demain la mise sur pied d'une telle commission, afin d'anticiper et préparer les négociations prochaines sur les locations de chasse de nos forêts ?

Tourisme : d'autres communes ont déjà pris la décision d'interdire la chasse les dimanches. Pourquoi ne pas aussi interdire la chasse durant le congé de Toussaint ainsi que pendant une partie des congés scolaires de fin d'année, afin d'éviter la fermeture de la piste de ski de fond comme lors des premières neiges de fin 2014 ?

GAL

Participer de manière proactive au fonctionnement et au développement du GAL, à travers des dossiers comme le parc naturel ou encore la mobilité.

L'échelle du GAL, regroupant neuf communes, est idéale pour envisager de nouveaux projets liés à la mobilité.

Avenir de la cogénération

Depuis l'incendie de la cogénération de novembre 2011, le réseau de chaleur de Gedinne est alimenté par une chaudière à mazout.

Aucune table ronde ou concertation publique n'a jamais eu lieu, contrairement aux promesses électorales de l'équipe du bourgmestre, sur la question de l'avenir de la cogénération, et de manière plus large, sur l'avenir de la filière bois à Gedinne.

Quatre ans plus tard, si la commune dit réfléchir à la question, elle ne propose toujours pas de solution concrète et d'avenir.

La réaffectation et l'aménagement des anciens bâtiments du lycée

Fin 2011, la commune a acquis une partie de l'ancien lycée d'état pour 225.000€ (via un prêt sur 20 ans à taux fixe).

Le bâtiment, désaffecté, n'a jusqu'ici reçu aucune nouvelle affectation. Certains projets d'aménagement ont bien été évoqués, comme l'aménagement de trois logements sociaux, mais jusqu'ici rien de concret n'a été envisagé. La commune a par ailleurs décidé d'investir son énergie – et l'argent de ses contribuables – dans la construction d'un tout nouveau bassin didactique, plutôt que dans l'aménagement du lycée !

Son état se dégrade peu à peu, suite à une inondation sévère et aux diverses déprédations dont il fait l'objet.

Ce site représente un potentiel important pour notre commune, et c'est pourquoi sa réhabilitation doit faire l'objet d'une réflexion globale et concertée.

Proposition concrète :

Nous avons pour l'aménagement des bâtiments du lycée une **proposition concrète**, qui ferait de ce lieu – et de Gedinne – un pôle d'attractivité et de vie économique dans la région.

Cette proposition s'inspire de réalisations concrètes, qui ont fait leur preuve, dans d'autres communes : la Halle de Han à Tintigny (www.hallegehan.be), la Halle fermière de Paliseul, et la Maison des Associations à Wellin (www.wellin.be/loisirs/salles/MDA-maison-des-associations-wellin).

Nous proposons de développer dans les anciens bâtiments du lycée **trois pôles dynamiques** :

- **Une infrastructure**, dans une partie du rez-de-chaussée, qui permette d'accueillir, à terme, un « **marché des producteurs locaux** » de façon régulière. L'YWCA organise, de plus en plus régulièrement, un marché de ce type, qui au fil des saisons commence à rencontrer un certain succès (au point que le Conseil Culturel en organise deux récemment, sur le même modèle). Si une réelle infrastructure permettait d'accueillir un « marché des producteurs » dans de meilleures conditions, à l'abri des intempéries et avec un équipement minimum (frigos, étals,...), celui-ci ne manquerait pas de se développer et devenir un rendez-vous pour les habitants de Gedinne, mais aussi pour les citoyens des communes alentour. Gedinne se trouve suffisamment éloignée de Tintigny et Paliseul pour pouvoir développer et proposer un « marché des producteurs locaux » qui n'entre pas en concurrence avec les exemples cités. Cet espace central pourrait de plus être utilisé, en dehors des jours du « marché des producteurs locaux », pour différentes activités et locations.
- **Un espace de « co-working » (travail partagé)**, au premier étage. Les jeunes – et moins jeunes ! – de notre commune n'osent pas toujours se lancer dans une activité d'entrepreneur ou d'indépendant, par manque de moyens, manque de conseils, manque d'échange... Cette infrastructure offrirait à ces entrepreneurs des espaces de travail – bureaux, salle de réunion,... - qui bénéficieraient des derniers développements en terme de TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) : imprimante et

photocopieuse accessibles à chacun, connexion internet haut débit, configuration informatique (équipée d'une suite bureautique logicielle), centrale téléphonique.

Cette infrastructure permettrait entre autres :

- L'échange et le dialogue entre les différents utilisateurs ;
- Le développement de leur activité dans un cadre convivial et professionnel ;
- Le télétravail (travail à distance), qui aura de plus en plus tendance à se développer dans les années à venir ; et qui pourrait être aussi une réponse aux difficultés de mobilité de notre région ;
- La mise en place d'un secrétariat partagé, avec l'engagement d'un employé par ce groupement d'employeurs, ou géré par un secrétaire indépendant.

- **Un « pôle associatif »**, qui offre aux associations qui en ont besoin, des locaux pour développer et organiser leurs activités. Notre commune est riche de son activité associative, mais certaines de ces associations manquent de locaux ou d'un « cadre » pour développer leurs activités. Ce pôle associatif pourrait éventuellement aussi profiter de l'infrastructure bureautique développée dans le cadre de l'espace « co-working ». Cette proximité du monde associatif et entrepreneurial pourrait de plus engendrer de nouvelles dynamiques, de nouvelles collaborations entre les différents acteurs et citoyens de notre commune.

Il va sans dire que l'aménagement du lycée devra se faire :

- En organisant la mise en débat de la réaffectation de l'ancien lycée en commission mixte CLDR/CCATM, avec invitation des représentants des associations, des producteurs locaux, d'entrepreneurs et indépendants de la région, et des représentants de l'école occupant le site ;
- En travaillant avec un bureau d'architecte, qui pourra proposer un vrai projet d'aménagement, à la fois ambitieux, rationnel et économe, qui fasse de la réhabilitation de l'ancien lycée un projet architectural et environnemental réussi et ambitieux ;
- En envisageant l'installation de panneaux solaires sur l'ensemble de la pente « intérieure » du toit du lycée, orienté plein sud (note : une réflexion est d'ailleurs à envisager pour les autres bâtiments communaux, afin d'envisager l'installation de panneaux solaires sur tous ceux dont le toit est dans la bonne orientation).

Vu l'ambition de ce projet, nous encourageons par ailleurs la commune à racheter, en temps utile, la partie restante du lycée (partie Est, côté rue Fonte Voie, où se trouvent la salle de gymnastique au rez-de-chaussée ainsi que l'YWCA à l'étage), qui appartient encore à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ne manquera pas d'être en vente un jour ou l'autre.

Un projet global :

Gedinne, là où il fait bon manger !

Nous pensons que la réhabilitation du site du lycée pourrait être le point de départ d'une dynamique plus large, qui pourrait faire de Gedinne un pôle de valorisation d'une nouvelle filière économique, touristique et environnementale : le « bien manger ».

La région de Gedinne, et plus largement l'Ardenne namuroise, est riche de ses produits agricoles et artisanaux ; mais ceux-ci ne sont pas assez valorisés et leur promotion est laissée à charge des producteurs eux-mêmes.

D'autres communes l'ont bien compris : le terroir est désormais un atout touristique important, à travers les produits de bouche et l'artisanat, notamment.

Gedinne a déjà de multiples attraits, dont ses prairies et forêts et les nombreuses balades dont elles regorgent (à pied comme à vélo, ou même à ski). Les produits du terroir en sont en quelque sorte l'expression !

Autant les touristes aiment repartir avec quelques charcuteries ou autres pâtisseries après leur balade ; autant les citoyens du cru apprécieraient un lieu où ils peuvent trouver facilement des produits préparés par des producteurs locaux (sans devoir faire le tour de dix magasins chaque semaine !).

Le BEP est d'ailleurs en train de travailler sur le développement de cette filière agro-alimentaire dans la région, preuve que nous ne nous y trompons pas !

Plusieurs associations gedinnoises – comme par exemple les Incroyables comestibles - sont déjà actives dans la perspective du « bien manger ». Ce lieu central leur permettrait de travailler en réseau et de développer de nouvelles initiatives.

Lors du marché mensuel à Paliseul, par exemple, un bar est ouvert dont les bénéfices vont à une association ; et un souper est préparé par un autre groupe de citoyens. Ce marché est donc aussi un moment de rencontre convivial et accessible, sans qu'il ait nécessité des investissements coûteux de la part de la commune.